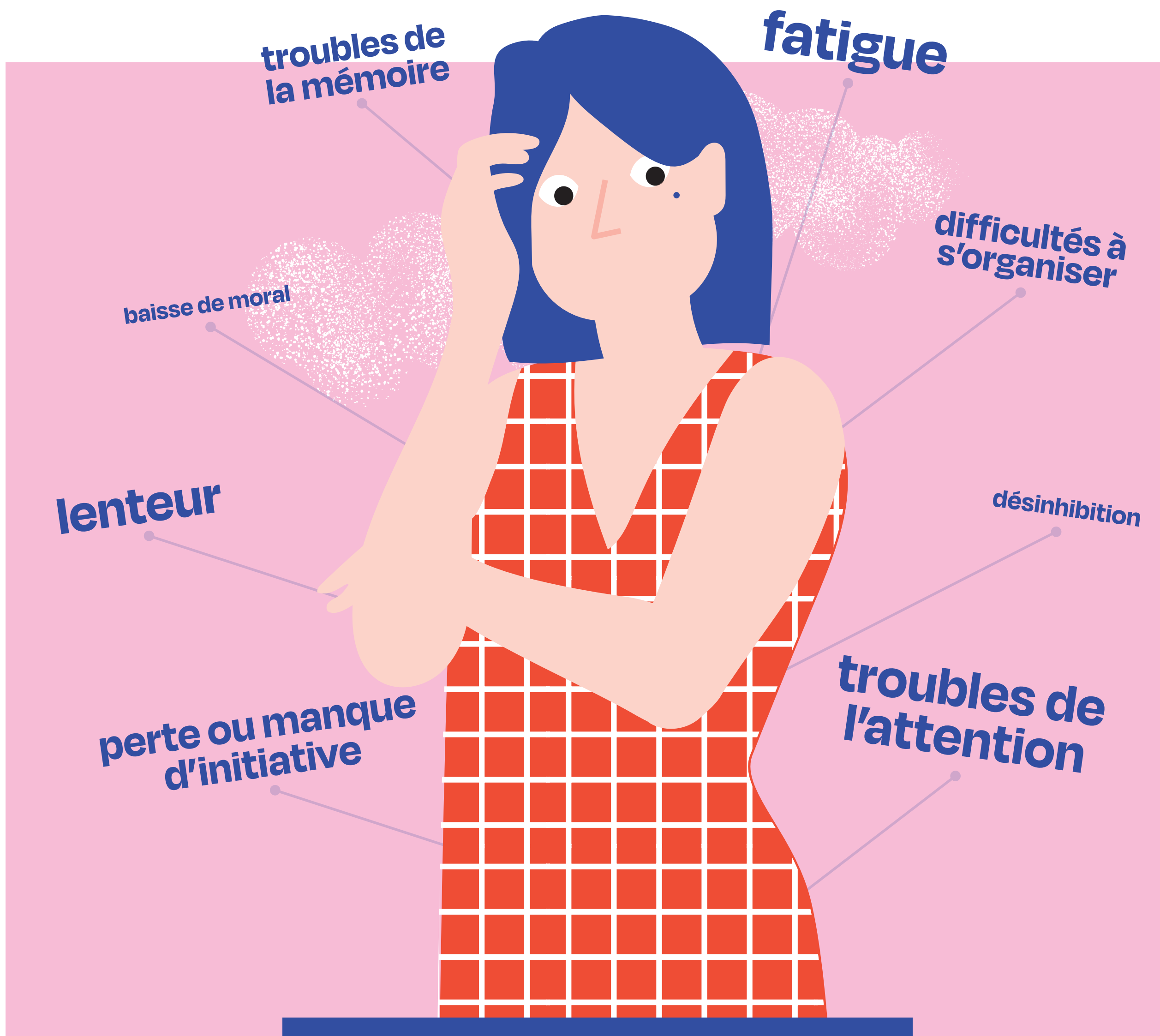




Quand certains troubles invisibles deviennent handicapants

dans les suites d'un accident vasculaire cérébral
ou d'un traumatisme crânien.



Patient, proche, professionnel de santé
Vous vous sentez concerné.e.s ?

Parlez-en à votre médecin et retrouvez notre **guide pratique** pour bénéficier de conseils dédiés et d'adresses près de chez vous.



→ consulter
la page AVC
du site de l'ARS



→ resaccel.fr

